

FORUM DES ASSOCIATIONS – 5 septembre 2020



Venez nombreux découvrir notre riche tissu associatif de 9h à 14h !
Vous y trouverez des associations sportives et culturelles.

DISTRIBUTION DE MASQUES - 5 septembre 2020

Une distribution par la mairie de masques lavables à destination des habitants de Marles-en-Brie sera organisée lors du forum des associations.



PAELLA & FEUX D'ARTIFICES du 12 septembre 2020



Compte tenu du contexte sanitaire, nous avons décidé de ne pas assurer ce repas ni le feu d'artifices.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



L'arrêté préfectoral n° 2020/DCSE/049, du 27 août 2020, rend obligatoire le port du masque devant les entrées et sorties des établissements scolaires de Seine-et-Marne et aux abords des gares.

MARL'ATHON 2020 – dimanche 13 septembre 2020

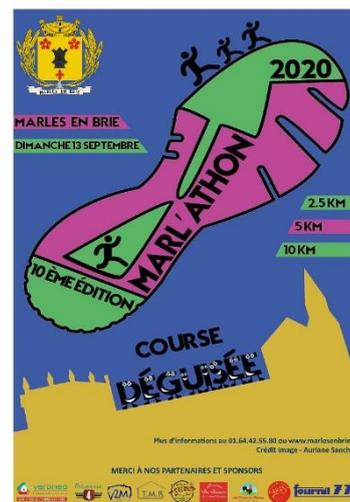
Notre course familiale est maintenue. Une 10ème édition qui réserve des surprises !

Elle sera ouverte aux plus jeunes avec le 2,5km ainsi qu'à tous les sportifs avec le 5km et le 10km.

Elle sera déguisée et sous le signe de la bonne humeur et des gestes barrières.

Les inscriptions, limitées à 150 participants, se font en ligne sur le site de la mairie :

<https://marlesenbrie.fr/fr/nw/341772/289850/inscriptions-marlathon-2020>.



INCIVILITÉS



Alors que les actes malveillants et d'incivilités (déjections sur les espaces verts, dépôts sauvages, dégradations diverses) se sont multipliés sur le territoire de la commune. Nous souhaitons rappeler à chacun que le coût des réparations et des remises en état, grève toujours plus le budget communal et qu'au final ce sont **TOUS** les Marlois qui paient la note ou qui n'ont plus accès à tel ou tel équipement municipal.

Nous tenons donc à rappeler que les terrains de foot ne sont pas des terrains de cross.

Nous demandons aux parents d'informer leurs enfants que les éventuelles remises en état sont faites avec nos impôts.

Notez que cet espace sportif sera équipé d'un City stade et d'un coin pique-nique.

Merci pour les clubs de foot et de pétanque ;)

VIDEOPROTECTION



Le dossier d'installation des équipements de vidéo protection est suspendu à décision du Conservatoire Régional des Monuments Historiques.

En effet, des antennes de petits formats de forme rectangulaire, doivent être posées au niveau des abat-sons du clocher de l'église Saint Germain d'Auxerre, point le plus haut du territoire en l'absence de château d'eau.

Un rendez-vous à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Paris 9^e) est prévu le 14 septembre avec le M. le Conservateur Régional des Monuments Historiques et M. Ancher de la société IB'SON, afin de trouver une solution

On y croit !

LE CIMETIÈRE

Les travaux se terminent. Dernière phase, la réalisation d'un auvent.

Le projet comprend une extension de 60 concessions avec un jardin du souvenir, un parking avec emplacement pour les personnes à mobilité réduite, un éclairage sur les deux entrées.

Retrouvez toutes les infos sur le site municipal : www.marlesenbrie.fr

ou

sur notre Facebook : Municipalité de Marles en Brie